



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Direction des libertés publiques, de la légalité
et des collectivités locales
Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par Isabelle Efkhaniah
Tél : 04 75 66 51 50
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Privas, le 25 juin 2014

Election des représentants des communes au conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche

Procès-verbal de l'élection des représentants des communes du 25 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 25 juin, en exécution de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et des établissements publics des centres de gestion de la fonction publique territoriale, la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche, s'est réunie à la préfecture du département de l'Ardèche.

Elle était composée de :

- M. Denis MAUVAIS, secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, président
- M. Jérôme BERNARD, maire d'Alissas
- M. Bernard BERGER, maire de Saint-Georges les Bains
- M. Jean-Pierre CONSTANT, maire d'Aubenas
- M. Hervé ROUVIER, président du SEBP
- M. Robert COTTA, président de la communauté de communes Barrès Coiron
- Mme Fabienne DESAGE-GAUTA, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, préfecture.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées à la Préfecture avant le 24 juin 2014 à 16 heures :

-²⁴⁵..... enveloppes reçues dans les délais
-³..... enveloppes non réglementaires
-²⁴²..... enveloppes valables

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 326
- nombre maximal de voix théoriques : 3274
- nombre de votants (A) : 245 soit : 2659 voix
- nombre de bulletins nuls ou blancs (B) : 27 soit : 72 voix
- nombre de suffrages exprimés (A - B) : 218 soit 2587 voix
- nombre de suffrages exprimés en nombre de voix : 2587

Total des suffrages obtenus dans le département par chaque liste de candidats

- Liste unique présentée par l'Association des Maires de l'Ardèche
voix obtenues : 2587

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 25 juin 2014 à 11h., est signé après lecture par le président et les membres de la commission.

SIGNATURES

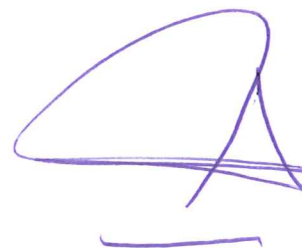
Le président,



Denis MAUVAIS



Jérôme BERNARD



Bernard BERGER



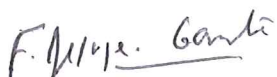
Jean-Pierre CONSTANT



Hervé ROUVIER



Robert COTTA



Fabienne DESAGE-GAUTA



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Direction des libertés publiques, de la légalité et des collectivités
locales
Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par Isabelle Efkhanian
Tél : 04 75 66 51 50
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Privas, le 25 juin 2014

**Election des représentants des présidents d'établissements publics locaux
au centre départemental de gestion
de la fonction publique territoriale de l'Ardèche**

**Procès-verbal de l'élection des représentants des établissements publics locaux
du 25 juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le 25 juin, en exécution de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et des établissements publics des centres de gestion de la fonction publique territoriale, la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche, s'est réunie à la préfecture du département de l'Ardèche.

Elle était composée de :

- M. Denis MAUVAIS, secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, président
- M. Jérôme BERNARD, maire d'Alissas
- M. Bernard BERGER, maire de Saint-Georges les Bains
- M. Jean-Pierre CONSTANT, maire d'Aubenas
- M. Hervé ROUVIER, président du SEBP
- M. Robert COTTA, président de la communauté de communes Barrès Coiron
- Mme Fabienne DESAGE-GAUTA, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, préfecture.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées à la Préfecture avant le 24 juin 2014 à 16 heures :

-⁶⁹..... enveloppes reçues dans les délais
-²..... enveloppes non réglementaires
-⁶⁷..... enveloppes valables

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 104
- nombre maximal de voix théoriques : 1695

- nombre de votants (A) : 69 pour 1095 voix
- nombre de bulletins nuls ou blancs (B) : 31 pour 130 voix
- nombre de suffrages exprimés (A - B) : 38 pour 965 voix
- nombre de suffrages exprimés en nombre de voix : 965

Total des suffrages obtenus dans le département par chaque liste de candidats

- Liste unique présentée par l'Association des Maires de l'Ardèche
voix obtenues : 965

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 25 juin 2014 à 12h, en double exemplaire, est signé après lecture par le Président et les membres de la commission.

SIGNATURES

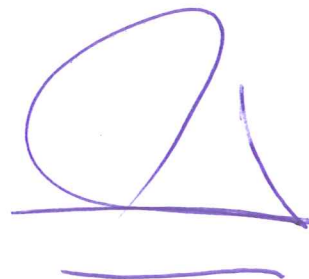
Le président,



Denis MAUVAIS



Jérôme BERNARD



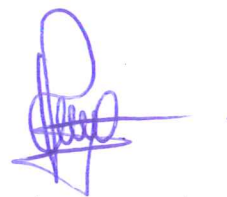
Bernard BERGER



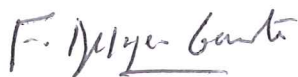
Jean-Pierre CONSTANT



Hervé ROUVIER



Robert COTTA



Fabienne DESAGE-GAUTA